

Commune de BETTING

Conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 15

Conseillers présents : 15

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 27 JUIN 2014

Date d'envoi de la convocation : 23 juin 2014

Adoption du procès verbal de la séance du 11 avril 2014 par les conseillers présents à cette réunion.

INFORMATIONS et COMMUNICATIONS

ASSEMBLEE GENERALE DE L'OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE le 15.05.2014

Mme Péric rend compte des points de cette réunion.

Rappel des objectifs 2013

- Nouveaux locaux, l'un des principaux objectifs de 2013 est reporté à 2014/2015 : le déménagement et la mise aux normes pour être en phase avec les nouvelles normes de classement des offices de tourisme. Ceci implique la réalisation d'un manuel qualité.
- Classement selon nouvelles normes, manuel qualité.
- Conforter la collaboration avec la Communauté de Communes de Freyming Merlebach (CCFM) pour poursuivre une démarche de promotion et de lisibilité du territoire (signalétique routière, évènementiel).

Bilan

On observe une augmentation de 16,27 % du chiffre d'affaires, du fait de l'accroissement de la vente de billetterie (piscine aquagliss : 3 700 billets + 232 % et cinéma mégakiné : 217 + 14 %). C'est l'occasion pour les usagers de découvrir l'ensemble des services proposés par leur office de tourisme.

Fonctionnement

Quatre salariés travaillent au sein de l'Office de Tourisme : Mme Aceto Marjorie, Mme Becker Véronique (responsable de structure), Mme Henry Ophélie et Mme Hild Gwendoline (agent de promotion touristique).

Le conseil d'administration est composé de 11 administrateurs nommés par les communes membres de la CCFM et de 11 administrateurs représentant les opérateurs touristiques, les socio-professionnels, les associations ou des individuels intéressés par le tourisme.

La structure bénéficie d'une subvention de la CCFM et d'aides pour des actions ponctuelles de partenaires institutionnels comme le Conseil Régional, le Conseil Général et le Crédit Mutuel et compte sur le soutien de ses membres qui en 2013 étaient au nombre de 95 répartis comme suit : 39 associations, 34 particuliers et 22 cafetiers, hôteliers et restaurateurs.

Orientations et objectifs 2014

- Visibilité et appropriation du territoire (concours des maisons fleuries, carte touristique et promotion des actions et événements, évolution du site internet, personnalisation enjoy).
- Déménagement dans les nouveaux locaux, classement des offices de tourisme selon de nouvelles normes, réalisation d'un manuel qualité.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE le 03.06.2014

Mme Péric rapporte les points à l'ordre du jour.

Election des membres du bureau

Président : M. René Blaise Vice-présidents : M. Salvatore ANELLO et M. Gérard WACK
Secrétaire : M. Bernard DUCLOS Secrétaire adjointe : Mme Bettina BROC
Trésorière : Mme Clarisse BADO Trésorier adjoint : M. François Kleinhentz
Assesseurs : M. Sylvain Teutsch et M. Sylvain Starck

Situation financière

Compte courant : 2 017,59 €, Livret : 69 000,00 €, Parts B : 53 306,00 €

Projets 2014

- Maisons fleuries : Les remises de prix resteront dans les diverses communes.
- Création d'une catégorie supplémentaire destinée aux commerçants, restaurateurs et hébergeurs.
- Inscription de 6 écoles : Farébersviller, 2 de Freyming Merlebach, Guenviller, Hoste et Seingbouse.
- Visites guidées : Plusieurs dates sont disponibles en été : 27/7 - 17/08 - 24/08 et 31/08.
- Lueurs et senteurs d'Avent le 07 décembre 2014.

SITUATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI INSCRITS A L'ANPE

Les résidents du Foyer Horizon sont inclus dans ces chiffres.
au 15.04.2014

Le nombre de demandeurs d'emploi est de 49 dont 26 hommes et 23 femmes.

Le nombre de personnes indemnisables est de 40 (≈ 82 %).

au 15.05.2014

Le nombre de demandeurs d'emploi est de 48 dont 27 hommes et 21 femmes.

Le nombre de personnes indemnisables est de 38 (≈ 79 %).

SITUATION DE LA TRESORERIE

La situation de la trésorerie présentait au 1^{er} mai 2014, un solde créditeur de 1 477 264,03 €.

La situation de la trésorerie présentait au 1^{er} juin 2014, un solde créditeur de 1 478 175,14 €.

POINT 1 : BILAN DE LA GESTION DU CENTRE SOCIOCULTUREL – Année 2013

Mme Péric présente le bilan de fonctionnement du centre socioculturel qui s'établit comme suit :

	2012	2013
Coût électricité	984 €	1 232 €
Coût gaz	52 €	18 €
Coût eau	468 €	141 €
Coût fuel	2 641 €	2 490 €
Coût téléphone	192 €	233 €
Frais de nettoyage	965 €	700 €
Produits d'entretien	126 €	142 €
Services extérieurs	177 €	1 084 €
Poubelles	<u>870 €</u>	<u>960 €</u>
Dépenses totales	6 475 €	7 000 €
Recettes poubelles	950 €	850 €
Recettes locations	<u>2 312 €</u>	<u>2 899 €</u>
Recettes totales	3 262 €	3 749 €
Résultat	- 3 213 €	- 3 251 €

POINT 2 : BILAN DE FONCTIONNEMENT DE LA SALLE DE SPORT – Année 2013

Le Maire présente le bilan de fonctionnement de la salle de sport qui s'établit comme suit :

	2012	2013
Volume gaz	3 971 m ³	3 952 m ³
Coût gaz	3 014 €	3 609 €
Coût électricité	874 €	923 €
Coût eau	219 €	109 €
Coût téléphone	192 €	200 €
Frais de nettoyage	516 €	469 €
Produits d'entretien	160 €	95 €
Entretien chaudière	155 €	268 €
Contrôle et sécurité	263 €	242 €
Poubelles	<u>384 €</u>	<u>384 €</u>
Total des dépenses :	5 777 €	6 299 €
Recettes :	<u>120 €</u>	<u>150 €</u>
Dépenses réelles :	5 657 €	6 149 €

POINT 3 : ACCUEIL PERISCOLAIRE ET CANTINE – BILAN 2013 ET PREVISIONNEL 2014

Le budget prévisionnel établi par l'ASBH pour l'accueil périscolaire et la cantine pour la période allant de septembre à décembre 2013 s'établissait à 9 432 €. La commune a versé un acompte de 5 710 € en novembre 2013. Le réalisé 2013 s'élève à 9 356 €, le complément à verser pour la commune est de 844 €.

Le budget prévisionnel établi pour l'année 2014 est de 29 300 €, l'acompte que la commune doit verser s'élève à 15 000 €.

Les charges comprennent l'achat de repas, les fournitures pour les activités, les charges de personnel et la gestion administrative.

Les produits englobent la participation des usagers, la subvention de la CAF et le paiement de la prestation de l'ASBH par la commune.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte le versement, du solde de 844 € pour 2013 et de l'acompte de 15 000 € pour l'année 2014.

POINT 4 : DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE n°1

Le 02 novembre 2011, la SA FREYDIS représentée par M. Prunier a obtenu un permis de construire enregistré sous le numéro PC 057 073 11 S0005, pour l'extension de la galerie marchande et la création d'une jardinerie. Au titre de ce permis, la SA FREYDIS a versé une taxe locale d'équipement de 9 675 € à la commune qui a été encaissée le 30 novembre 2012.

Le 14 janvier 2014, le permis a été retiré à la demande de la SA FREYDIS. La commune doit donc rembourser ce trop perçu à l'Etat qui a fait l'avance de cette somme.

Cette dépense n'ayant pas été inscrite au budget primitif 2014, il convient de procéder à un transfert de crédits de 10 000 € du compte 2151 « réseaux de voirie » chapitre « immobilisations corporelles » au compte 10223 « taxe locale d'équipement » chapitre « dotations, fonds divers et réserves ».

Le conseil municipal par 14 voix pour et une voix contre (Jochum F.), accepte ce transfert de crédits.

POINT 5 : DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE n°2

Dans les prochaines semaines, seront entrepris des travaux sur le bâtiment de la mairie concernant la création d'une arase étanche et la réfection du crépis pour un montant total d'environ 20 000 à 25 000 € TTC par la société CHL de Saint Avold.

Ces travaux n'ayant pas été prévus au budget primitif 2014, il convient de procéder à un transfert de crédits de 25 000 € du compte 2151 « réseaux de voirie » chapitre « immobilisations corporelles » au compte 21311 « constructions – hôtel de ville » chapitre « immobilisations corporelles ».

Le conseil municipal à l'unanimité, accepte ce transfert de crédits.

POINT 6 : MODIFICATION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE DE TRAVAIL D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2^{ème} CLASSE

L'assemblée délibérante peut modifier par délibération la durée de travail d'un agent non titulaire, selon les nécessités du service, lorsque cette modification n'excède pas 10 % du nombre d'heures antérieur.

Compte tenu de l'obligation de mettre en place les nouveaux rythmes scolaires à la prochaine rentrée, il convient de modifier la durée hebdomadaire de travail de l'agent qui exerce les fonctions suivantes : assistance au personnel enseignant, entretien des locaux de l'école maternelle et surveillance des enfants durant le périscolaire.

Le Maire propose que la durée du temps de travail hebdomadaire passe de 31,18 / 35^{ème} à 34,27 / 35^{ème} à compter du 1^{er} septembre 2014.

Le conseil municipal à l'unanimité, accepte la nouvelle durée hebdomadaire de travail qui sera de 34,27 / 35^{ème} à compter du 1^{er} septembre 2014.

POINT 7 : CREATION D'UN EMPLOI EN CAS DE REMPLACEMENT D'UN AGENT INDISPONIBLE

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 3-1 qui dispose que des agents contractuels peuvent être recrutés pour assurer le remplacement temporaire de fonctionnaires ou d'agents contractuels indisponibles.

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement d'agents territoriaux indisponibles.

Le conseil municipal à l'unanimité, autorise le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, pour remplacer temporairement un fonctionnaire ou un agent contractuel indisponible.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence au 1^o échelon du grade d'adjoint administratif ou technique de 2^o classe.

Le Maire sera chargé du recrutement de l'agent, de fixer la durée hebdomadaire de travail et sera habilité à ce titre à conclure le contrat d'engagement.

POINT 8 : MISE EN PLACE DU SITE INTERNET DE LA MAIRIE

La somme de 5 000 € a été prévue au primitif budget 2014 pour la création du site internet de la commune. La société Arobase Design Diffusion Freyming Merlebach a fait une offre qui s'élève à 4 920,00 € TTC pour ce projet.

Un groupe de travail sera chargé de définir le contenu et la mise en forme de ce site internet : Péric M. – Chaboussie P. – Coletti D. – Helle P. - Iciek V. et Linet F.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve l'offre de la société Arobase Design Diffusion.

POINT 9 : DEMANDE DE SUBVENTION

Syndicat Arboricole et Horticole

Dans le cadre de son 30^{ème} anniversaire, le Syndicat Arboricole et Horticole sollicite une subvention de la commune. Le conseil municipal à l'unanimité, décide de verser la somme de 300 €.

POINT 10 : DIVERS

Remerciements

Le Comité Catholique contre la Faim remercie la municipalité, pour la mise à disposition gratuite du centre socioculturel le 18 avril dernier à l'occasion du « bol de riz ».

La Croix Rouge remercie le conseil municipal pour le versement d'une aide de 50 €.

La Chorale Paroissiale remercie le conseil municipal pour la subvention de 200 €.

Animations estivales

Les activités proposées par la commune dans le cadre des animations estivales sont :

18.07 : plongée à Aquagliss

23.07 : kayak

23.07 : sortie à la Patinoire

31.07 : sortie à Europa Park

13.08 : sortie au Tépacap à Bitche

19.08 : sortie au Kinderwelt

26.08 : kayak